

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 489

présenté par

M. Saddier, Mme Bonnivard, M. Cinieri, Mme Audibert, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, Mme Boëlle, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Valentin, M. Ramadier, M. Perrut, Mme Poletti, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Descoeur, M. Reiss, M. Viry et M. Vialay

-----

**ARTICLE 50**

À l'alinéa 5, après le mot :

« artificialisation »

insérer les mots :

« et la désimperméabilisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La pénurie en eau potable sera résolue par notre capacité à assurer le rechargement des nappes stratégiques en eau potable. Cela passera nécessairement par la nécessité de désimperméabiliser des surfaces beaucoup trop dénaturées depuis plusieurs décennies.

Ce mot de désimperméabilisation des sols apparaît dans le onzième programme des agences de l'eau voté dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).